

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 20 décembre 2021 à la salle des fêtes de Reignat sous la présidence de Gérard GUILLAUME.

Les points suivants ont été traités :

GRDF : Présentation par Cédric Meynier sur la distribution du gaz sur Billom Communauté et la méthanisation.

ÉCOLE DE MUSIQUE : point d'étape sur la rentrée 2021 :

Le nombre total d'élèves est de 278 dont 237 enfants (85%) contre 293 l'année précédente ; chiffre plutôt très positif au regard de la crise sanitaire et des cours dispensés en visio dès novembre 2020.

100 élèves sont inscrits dans les pratiques collectives et 22 (dont 7 adultes) dans les deux harmonies de Vertaizon et St-Dier. 122 élèves jouent ainsi dans des ensembles contribuant à l'animation du territoire.

Les cours sont dispensés à Billom, Vertaizon et Chignat, Pérignat-ès-Allier et Mur-sur-Allier (Mezel).

En juillet 2021, le projet d'établissement a été validé en conseil communautaire et a pris effet dès la rentrée avec :

- L'application du nouveau « règlement de fonctionnement ».
- Le cursus « formation musicale » (solfège) et le passage de 18 h 45 à 24 h 45 de cours /semaine.
- Le cursus « Éveil musical » avec 32 élèves répartis comme ci-dessous :
 - 23 pour le nouveau cursus « Musique – Éveil - Danse » en partenariat avec l'école municipale de danse de Billom,
 - 9 sur l'ouverture d'une classe à Mur-sur-Allier.
- Le cursus percussions avec la création d'un cours collectif de tambours (12 élèves).
- Le passeport découverte des pratiques collectives avec 8 inscrits sur les 25 potentiels.
- La musique assistée par ordinateur (MAO) destinée plus particulièrement aux ados.
- Les interventions en temps scolaires avec la participation en 2021/2022 de 4 écoles : Vertaizon (percussions et trombones), Bouzel (flûte traversière), Vassel (saxophone) et Isserteaux (trompette).
- Les interventions dans les EHPAD avec un atelier « musique et motricité » dans l'immédiat uniquement à Beauregard l'Evêque.

Quelques grands projets pour l'année en cours :

- "Au chœur des chants", avec la chorale associative de Beauregard et la classe de percussions de l'école de musique autour d'un programme Jean-Jacques Goldman.
- "World - Jazz - Harmony" dont l'objectif est de rassembler plusieurs entités musicales du territoire autour de créations musicales originales. Participeront l'école de musique, les harmonies associatives et différents artistes invités (1 saxophoniste/compositeur/arrangeur ; 1 pianiste/ didjéridiste, compositeur et arrangeur) pour le travail de création et d'interprétation.
- Le stage d'orchestre.

TOURISME :

L'assemblée valide la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec la Maison du Tourisme du Livradois-Forez à laquelle la Communauté de Communes a délégué sa compétence tourisme. La convention prévoit notamment les modalités financières pour chaque EPCI, les spécificités attendues pour chaque territoire (travail avec le Pays d'art et d'histoire) et la nouvelle stratégie touristique qui comprend 5 orientations définies avec les commissions tourisme des 4 intercommunalités adhérentes.

La cotisation annuelle pour 2022 est de 114 730 € (soit 2 % de plus par rapport à 2021). L'ensemble des collectivités adhérentes (Ambert Livradois Forez, Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne, le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et Billom Communauté) apportent au total 1 098 435 €.

URBANISME/ENVIRONNEMENT :

Un avis favorable est donné pour le remblaiement de l'ancienne carrière d'Arkose d'Égliseneuve avec l'installation de stockage de déchets inertes, sous réserve qu'aucune exploitation ne soit faite après achèvement de l'opération ; après remblaiement, les parcelles devront être végétalisées.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES :

L'assemblée valide des prestations complémentaires pour l'étude hydrologique « Adéquation besoins/ressources » en cours de finalisation pour le futur Contrat Territorial Litroux/Jauron concernant 3 réunions complémentaires pour 3 000 € HT et des campagnes de mesures sur 3 stations avec interprétation des résultats et animation du COPIL pour 4 600 €HT.

MUTUALISATION :

Suite à la consultation du groupement de commandes pour les fournitures administratives, composé de 12 membres, et après analyse des offres selon des critères prix et valeur technique, le Conseil communautaire décidé de retenir Bureau Services pour les lots 1 (papeterie) et 2 (fournitures administratives et scolaires).

RESSOURCES HUMAINES :

1 – L'assemblée acte la présentation du Rapport sur l'égalité femmes-hommes et valide le plan d'actions visant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2 – Après le comité technique, le conseil communautaire valide le versement d'une allocation compensatrice relative au télétravail pour un montant de 2,50 €/jour télétravaillé fait, dans la limite de 220 €/an.

3 – En raison d'une convention avec Art'Verne Productions qui ne pourra pas être reconduite en 2022, il est décidé de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14 h 30 / semaine) pour assurer la continuité des cours d'atelier de batterie.

FINANCES :

Sont validés :

- Le rapport annuel de la CLECT pour 2022 comprenant, un transfert de charges pour Billom de 4 150 € correspond au dossier PVAP.

- La décision modificative n°4 afin d'intégrer en intégralité la maîtrise d'œuvre pour les aménagements ludiques extérieurs du centre aquatique.

- L'autorisation accordée au président, pour 2022, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021, et ce, en attendant le vote du budget primitif.

- L'accord de signature de la charte d'engagement relatif au nouveau réseau de proximité des finances publiques, prévoyant notamment l'implantation d'un conseiller cadre de la DGFIP aux décideurs locaux sur Billom.

QUESTIONS DIVERSES :

Attributions par le bureau communautaire de subventions dans le cadre de l'OPAH à différents habitants : 500 € à des propriétaires occupants de Bouzel, Chauriat, Fayet-le-Château et St-Jean-des-Ollières pour la prime Habiter Mieux (lutte contre la précarité énergétique). Toutes ces aides de Billom Communauté viennent en complément de celles allouées par l'ANAH.

Le conseil de développement du Grand Clermont (futur forum citoyen du territoire composé de 100 membres) est en cours de composition (par désignation des EPCI et du milieu associatif mais aussi par appel au volontariat) : un appel est fait auprès des communes pour d'une part relayer l'information sur l'appel à volontaires et d'autre part pour organiser un tirage au sort à partir des listes électorales

Fait à Billom le 21 décembre 2021

Gérard Guillaume

Président


Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM